

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE CERNAY

Département d'Eure-et-Loir



Décembre 2019

BULLETIN MUNICIPAL N°25

Décembre 2019

SOMMAIRE

	Edito	1
I	Composition du Conseil Municipal et des Commissions	3
II	Budget Communal et Eau	6
III	Regroupement Pédagogique	12
	Article des élèves de l'Ecole de Marchéville sur leur Voyage au Puy du Fou	
IV	L'eau – Analyses	16
V	Communauté de Communes entre Beauce et Perche	17
VI	Aménagement Cœur de Village	31
VII	Civisme sur la Commune	32
VIII	Sictom	33
IX	Renseignements utiles	36
X	Etat Civil	41
XI	Liste des entreprises et Prestataires de Services présents sur la commune	42
	Manifestations diverses	

EDITO

Une année se termine, une autre va s'ouvrir. Reconnaître que nous avons des espoirs et des rêves communs ne fera pas disparaître les obstacles, ne résoudra pas tous les problèmes et ne remplacera pas la difficile tâche d'essayer de forger l'avenir de notre petit village.

La difficulté est d'agir avec les moyens du bord mais rien n'est impossible quand on a la volonté d'atteindre un objectif raisonnable.

C'est avec cette volonté que nous avons fait enfin aboutir le projet « cœur de village » avec la construction d'une halle au vent.

Le résultat est au rendez-vous. Les dernières manifestations venteuses, pluvieuses ou musicales ont démontré l'utilité de ce bâtiment.

Un grand merci au Conseil Régional et Départemental pour son soutien sur ce projet défendu conjointement depuis 5 ans.

Tout ceci a été réalisé sans emprunt et sans avoir à augmenter les taxes. En effet, dans le contexte actuel, nous devons être prudents à nos engagements financiers, car nous ne savons pas vraiment comment vont évoluer les dotations de l'Etat.

L'année 2019 voit aussi la création d'un site internet pour notre commune. Ce site vous permet d'accéder aux informations de la commune de CERNAY mais aussi demander une copie d'actes d'état-civil ou encore payer vos factures en ligne en toute sécurité via une connexion « France Connect ».

D'autres projets tels que la pose des compteurs d'eau en limite de propriété ou encore l'agrandissement du colombarium verront le jour en 2020.

Au sein de notre intercommunalité, les grands travaux ont été dans la continuité de ceux initiés l'an dernier à savoir :

- Dans le domaine économique

Le 23 octobre 2019 a vu la signature d'un compromis de vente de 62 hectares sur la zone de grande capacité à Illiers-Combray avec le groupe Mountpark. L'objectif, à terme, sera la création d'environ 300 emplois sur notre territoire.

- Dans le domaine de l'eau potable

2019 a vu l'achèvement de l'interconnexion des réseaux pour la production d'eau potable.

- Dans le domaine de la fibre

La Communauté de Communes a soutenu de toutes ses forces l'arrivée de la fibre optique dans toutes les communes du territoire. C'est avec un an de retard que CERNAY verra la fibre arriver début 2020.

- Dans le domaine de l'électricité

Nos paysages ont vu disparaître les lignes aériennes haute tension. CERNAY a pu en bénéficier en octobre 2019.

- Dans le domaine du directoire

Il a été élu un neuvième vice-président. Celui-ci est en charge du transport scolaire.

- Dans le domaine de l'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) dont le but est d'établir un projet global d'urbanisme et d'aménagement ainsi que de fixer des règles générales d'utilisation du sol et du territoire est sur le point de se finaliser.

Dans la réalisation de ce document, les services de l'Etat ont alerté les communes sur la sur consommation de l'espace. Ainsi le plan de zonage où est consigné les zones constructibles de CERNAY qui ont été validées lors de l'élaboration du notre PLU en 2012 deviennent caduque. Je vous invite donc à prendre connaissance des modifications des zones constructibles lors de l'enquête publique qui aura lieu probablement fin janvier 2020. Vous pourrez ainsi apporter vos observations sur un registre mis à votre disposition .

Avant de conclure, je vous rappelle que 2020 verra des échéances électorales. Le devoir de citoyen est de s'inscrire sur les listes électorales et de voter. C'est votre participation directe de la vie de notre pays.

De plus, je lance un appel à toutes celles et ceux qui voudraient consacrer un peu de temps à la gestion de la commune voire de l'intercommunalité pour défendre notre identité avec passion et conviction sans pour cela s'afficher politiquement car notre volonté est de respecter le plus grand nombre de nos concitoyens pour le bien-être de tous.

Je vous laisse, mes chers concitoyens, découvrir le bulletin municipal 2019. Au fil de la plume, se dévoilera comment vos enfants, les bénévoles associatifs, les agents et vos élus s'investissent pour faire vivre notre village.

Merci à tous.

Je vous présente, au nom de l'équipe municipale et en mon nom, mes vœux les plus sincères de santé, bonheur, de réussite et d'épanouissement personnel pour vous et l'ensemble de vos proches.

Le Maire : Marie-Paule Dos Reis

I A - COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Maire</u>	Mme DOS REIS Marie-Paule
<u>1^{er} Adjoint</u>	Mr ROUAULT Thierry
<u>2^{ème} Adjoint</u>	Mme DELTROY Annie
<u>Conseillers</u>	Mme BOUGARD Sylvie
	Mme CONDETTE Maria
	Mme MET Delphine
	Mr TETON Pierric

B - ORGANISATION DES COMMISSIONS

<u>Commission des Finances</u>	:	Tout le conseil
<u>Commission Agricole</u> <u>Chemins, Environnement</u>	:	Marie-Paule Dos Reis – Pierric Téton – Thierry Rouault - Annie Deltroy
<u>Commission des travaux</u> <u>et entretien</u>	:	Marie-Paule Dos Reis – Thierry Rouault – Pierric Téton – Maria Condette – Annie Deltroy
<u>Commission des fêtes</u>	:	Tout le conseil
<u>Délégués auprès de Synelva</u>		Titulaire : Annie Deltroy Suppléant : Thierry Rouault
<u>Délégués auprès du Syndicat</u> <u>des ordures ménagères</u> <u>SICTOM</u>		Titulaires : Delphine Met – Pierric Téton Suppléants : Maria Condette – Thierry Rouault
<u>Délégués à la circulation</u> <u>routière</u>		Delphine Met – Pierric Téton
<u>Déléguées à l'ADMR</u> <u>(Aide Domicile en Milieu Rural)</u>		Marie-Paule Dos Reis – Sylvie Bougard
<u>Correspondants Environnement</u>		Titulaire : Marie-Paule Dos Reis Suppléant : Thierry Rouault
<u>Déléguées auprès du Jumelage</u>		Sylvie Bougard – Maria Condette
<u>Conseil d'Ecole</u>		Titulaires : Pierric Téton – Marie Paule Dos Reis Suppléant : Thierry Rouault
<u>Correspondants défense</u>		Titulaire : Pierric Téton Suppléante : Maria Condette
<u>Correspondante auprès de la</u> <u>culture du Conseil Départemental</u>		Delphine Met

**C - DELEGUES AUPRES DES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENTRE BEAUCE ET PERCHE**

COMMISSIONS	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
FINANCES	Annie Deltroy 2 rue du Lavoir - La Gouëthière 28120 Cernay Tél : 02.34.52.67.48 Tél : 06.62.94.66.73	Marie-Paule Dos Reis 1 les Meriziers 28120 Cernay Tél : 02.37.49.81.92 Tél : 06.22.47.71.23
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Annie Deltroy 2 rue du Lavoir - La Gouëthière 28120 Cernay Tél : 02.34.52.67.48 Tél : 06.62.94.66.73	Marie-Paule Dos Reis 1 les Meriziers 28120 Cernay Tél : 02.37.49.81.92 Tél : 06.22.47.71.23
PETITE ENFANCE, ENFANCE JEUNESSE ET TRANSPORT SCOLAIRE	Thierry Rouault 2 rue de l'Acacia 28120 Cernay Tél : 02.37.24.59.97 Tél : 06.82.55.01.44	Marie-Paule Dos Reis 1 les Meriziers 28120 Cernay Tél : 02.37.49.81.92 Tél : 06.22.47.71.23
SMAR	Marie-Paule Dos Reis 1 les Meriziers 28120 Cernay Tél : 02.37.49.81.92 Tél : 06.22.47.71.23	Thierry Rouault 2 rue de l'Acacia 28120 Cernay Tél : 02.37.24.59.97 Tél : 06.82.55.01.44
TRANSFERT DE CHARGES	Annie Deltroy 2 rue du Lavoir - La Gouëthière 28120 Cernay Tél : 02.34.52.67.48 Tél : 06.62.94.66.73	
VALLEES ,RIVIERES ET VOIRIE	Thierry Rouault 2 rue de l'Acacia 28120 Cernay Tél : 02.37.24.59.97 Tél : 06.82.55.01.44	Pierric Téton 1 rue de l'Acacia 28120 Cernay Tél : 02.37.24.51.82 Tél : 06.30.59.25.26
EAU ET ASSAINISSEMENT ET ORDURES MENAGERES	Thierry Rouault 2 rue de l'Acacia 28120 Cernay Tél : 02.37.24.59.97 Tél : 06.82.55.01.44	Marie-Paule Dos Reis 1 les Meriziers 28120 Cernay Tél : 02.37.49.81.92 Tél : 06.22.47.71.23 Delphine Met 2 route de Cernay La Gouëthière 28120 Cernay Tél : 02.37.49.89.36

COMMUNICATION	Marie-Paule Dos Reis 1 les Meriziers 28120 Cernay Tél : 02.37.49.81.92 Tél :06.22.47.71.23	Thierry Rouault 2 rue de l'Acacia 28120 Cernay Tél : 02.37.24.59.97 Tél : 06.82.55.01.44
TOURISME ET VIE CULTURELLE	Marie-Paule Dos Reis 1 les Meriziers 28120 Cernay Tél : 02.37.49.81.92 Tél : 06.22.47.71.23	Thierry Rouault 2 rue de l'Acacia 28120 Cernay Tél : 02.37.24.59.97 Tél : 06.82.55.01.44
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Marie-Paule Dos Reis 1 les Meriziers 28120 Cernay Tél : 02.37.49.81.92 Tél :06.22.47.71.23	

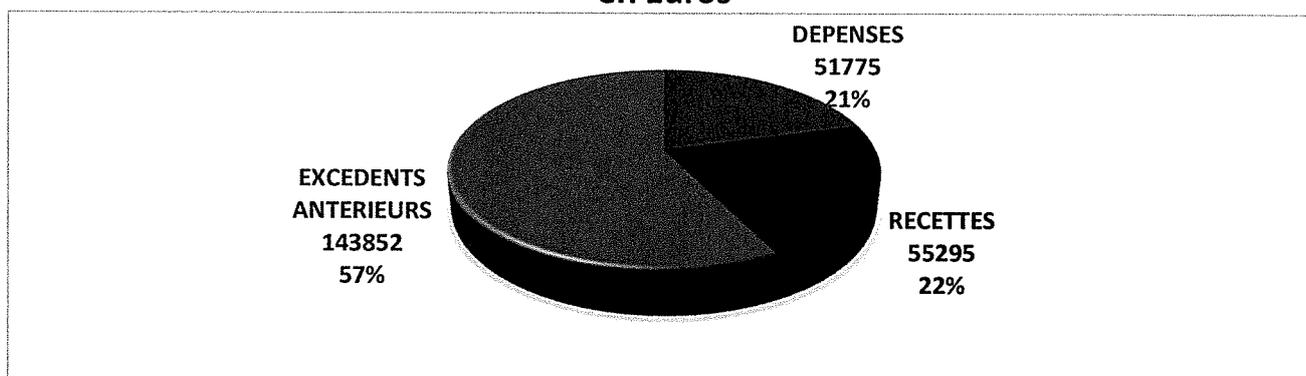
II A - PRESENTATION DES COMPTES DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2018.

Le budget communal est élaboré en une fois. Il est préparé en concertation avec la Commission des Finances et approuvé après étude par le conseil municipal au plus tard le 30 avril permet à l'Administration fiscale de nous notifier les bases fiscales d'enregistrer et d'appliquer les taux d'imposition votés pour les impôts locaux. Il reprend les résultats du compte administratif de l'année précédente tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. En cours d'année, des décisions modificatives peuvent éventuellement être prises pour financer des dépenses ou encaisser des recettes imprévues.

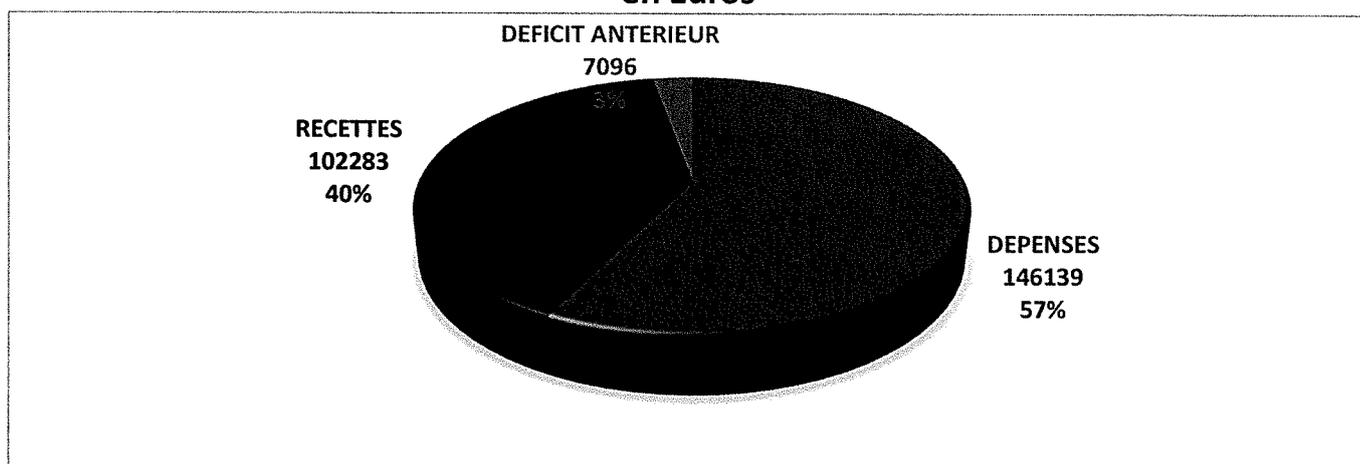
L'an dernier, notre bulletin municipal vous présentait les comptes de la commune pour l'exercice 2018. L'année 2019 s'achève et pour vous permettre de mieux suivre l'évolution budgétaire, nous vous présentons comparativement le budget réalisé de 2018 et le budget voté pour l'exercice en cours 2019.

Les graphiques ci-après résument par section, à savoir recettes/dépenses de fonctionnement d'une part, et d'investissement d'autre part, les principaux éléments du budget et des comptes de notre Commune.

**BUDGET
REALISE 2018 SECTION DE FONCTIONNEMENT
en Euros**

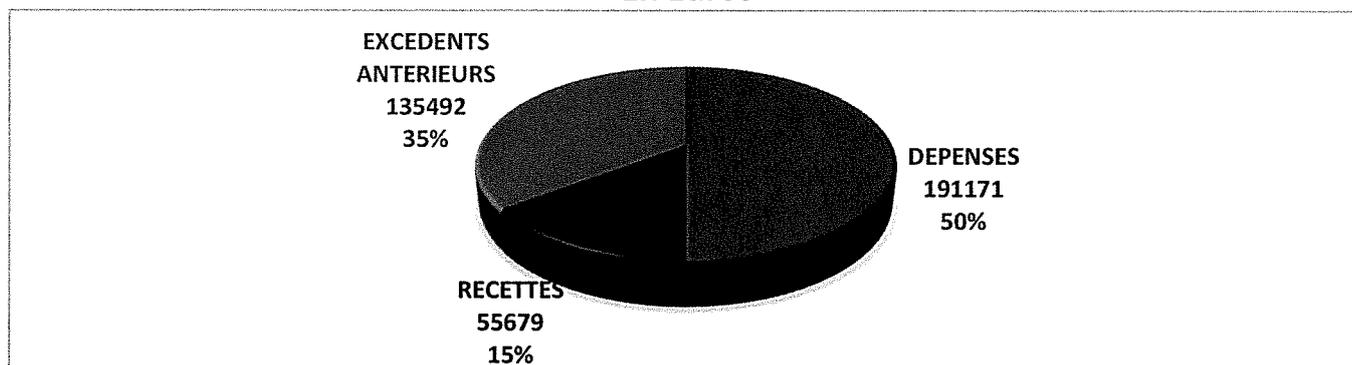


**BUDGET
REALISE 2018 SECTION D'INVESTISSEMENT
en Euros**



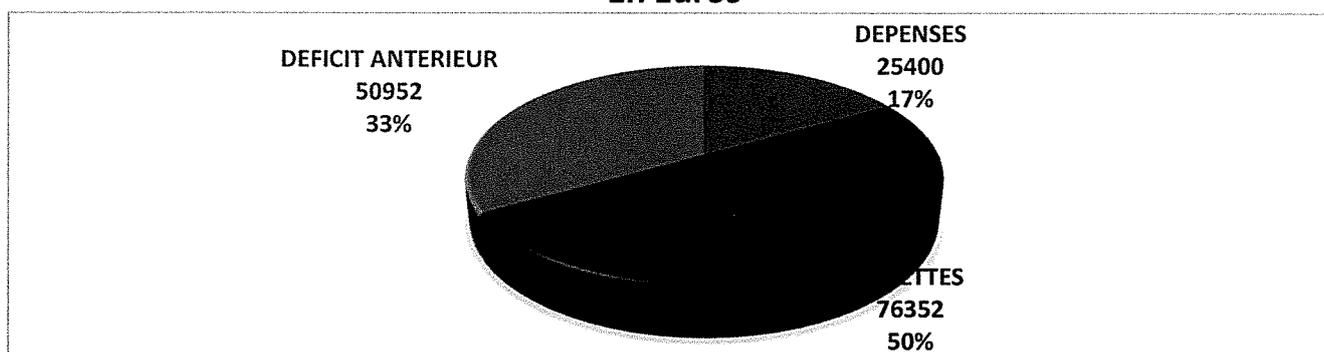
BUDGET PRIMITIF 2019 SECTION DE FONCTIONNEMENT

En Euros



BUDGET PRIMITIF 2019 SECTION D'INVESTISSEMENT

En Euros



La section d'investissement concerne les dépenses à caractère durable (par exemple l'aménagement de notre cœur de village) ; la section de fonctionnement détaille l'ensemble des recettes et charges courantes de la commune. Le financement des dépenses d'investissement ou des charges exceptionnelles est assuré par les résultats cumulés des exercices antérieurs auxquels s'ajoutent les subventions perçues et le cas échéant les emprunts contractés.

Notons que les reports cumulés des exercices antérieurs et constatés par le compte administratif de l'exercice 2018 et repris au budget primitif 2019, s'élèvent à 135 492 € en excédent de la section de fonctionnement et 52 952 € en déficit de la section d'investissement.

Ces valeurs sont réparties principalement sur les postes d'entretien et assurent le fonds de roulement de la section de fonctionnement.

1 - Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2018 se sont élevées à 51 775 €. Pour l'exercice 2019, il a été prévu 191 174 €. Cette différence s'explique par l'intégration des excédents antérieurs qui se répartissent aux chapitres de l'entretien.

Voici la répartition des recettes (hors excédent global provenant des exercices antérieurs) pour les années 2018 et 2019

	2018 Réalisé	2019 Budget
Fiscalité locale	68 %	70 %
Dotations Etat et Divers	32 %	30 %

Les taux de la fiscalité locale

- Taxe habitation	10,23 %
- Foncier bâti	15,20 %
- Foncier non bâti	27,00 %

Il est précisé que depuis le 1^{er} janvier 2003, la cotisation foncière des entreprises est gérée par la communauté de communes. Son taux d'imposition reste inchangé. En 2019, la commune est redevable à la communauté de communes d'un montant d'environ 4 000 € ; le transfert de charges étant plus important que la cotisation foncière des entreprises.

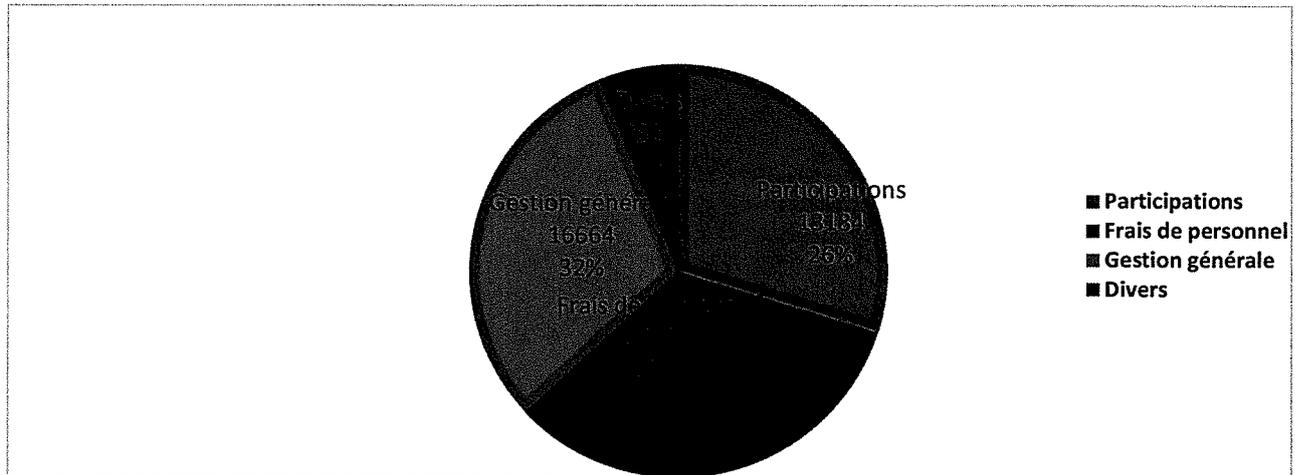
Le tableau ci-après présente les principaux postes de dépenses de fonctionnement pour 2018 et 2019.

	2018 Réalisé (en Euros)	2019 Budget primitif (en Euros)
Participations intercommunales	15 400,68	12 242,00
Frais de Personnel	17 231,82	19 025,00
Frais gestion générale	15 957,05	19 050,00
Travaux et réparations*	300,00	136 040,26
Et dépenses imprévues		
Divers	2 885,85	4 815,00
TOTAL	51 775,40	191 172,26

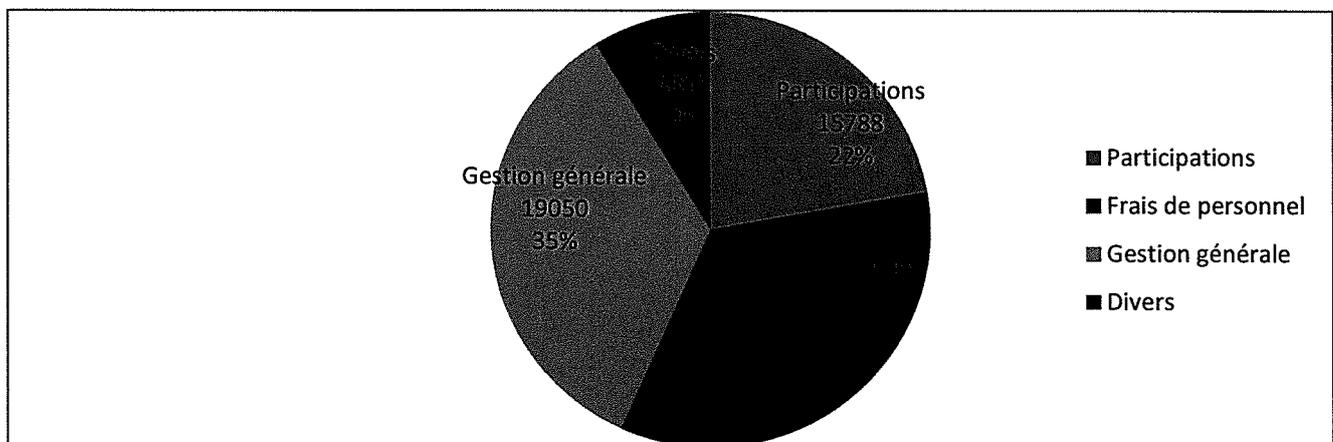
* Rappelons que le poste Travaux et réparations contient une part importante des excédents antérieurs qui constituent le fonds de roulement.

Le contingent service incendie est transféré à la Communauté de Communes entre Beauce et Perche depuis 2017.

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018
REALISEES en Euros**



**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019
PREVUES en Euros**



Les dépenses de personnel concernent la rémunération de l'employé communal et de la secrétaire de mairie. Les indemnités de fonction maire et adjoints sont incluses dans les frais de gestion générale. Les subventions payées aux associations se trouvent en divers.

II - B - BUDGET EAU

Depuis 1997, ce budget est séparé du Budget principal. Pour mémoire, nous vous rappelons qu'au 1^{er} janvier 2010, la Communauté de Communes a pris la compétence « production » tandis que la distribution est restée à la charge de la commune. Cela a pour répercussion que le prix de l'eau à la production est décidé par la Communauté de Communes. La commune ne décide que du prix à la distribution.

DIFFERENTS POSTES	Exercice 2019	
	Prévisions	Réalisations
<i>Charges de fonctionnement</i>		
Achat d'eau	3 000,00€	2 245,33 €
Entretien, réparations, fournitures diverses, compteurs	2 960,16 €	
Assurances	243,00 €	242,44 €
Frais de Personnel	1 500,00 €	1 500,00 €
Analyses d'eau	320,00 €	207,26 €
Dotations aux amortissements	3 053,00 €	3 052,16 €
<i>Recettes de fonctionnement</i>		
Vente d'eau et locations de compteurs et différentes taxes	8 852,00 €	8 599,82 €
Remboursement des heures effectuées pour la production de l'eau à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche	500,00 €	500,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	15 524 ,16 €	15 524,16 €

Tarification annuelle

* Compteur diamètre de 15	: 18,57	€
diamètre de 20	: 20,89	€
diamètre de 30	: 23,22	€

* le m3 d'eau consommé : 1,45 € hors diverses taxes

Depuis 2017, les factures d'eau sont établies en deux fois, une facture en juin et une en novembre.

Dans le but de financer les compétences assurées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) en matière de contrôle relatif aux installations non collectives, la Communauté de Communes a fixé le montant de la redevance du contrôle périodique d'Assainissement non collectif à 16 € par an et par installation (8 € sur la facture de juin et 8 € sur la facture de novembre) pour l'année 2019.

Le contrôle d'assainissement non collectif est un diagnostic obligatoire en cas de vente d'un logement à usage d'habitation non raccordé au réseau de collecte des eaux usées. L'objectif de ce diagnostic est de vérifier la conformité de l'installation d'assainissement collectif (type fausse septique) ou non avec la réglementation en vigueur.

De plus, les vidanges des fausses septiques sont obligatoires tous les 5 ans.

III - REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

L'organisation des écoles est gérée au sein du regroupement pédagogique Marchéville-Magny-Cernay comptant huit classes réparties sur les sites de Magny et Marchéville. Les écoles sont gérées par les communes de Magny et de Marchéville

* **Le Groupe Scolaire de Magny (02.37.24.52.90)**, nommé « Claude Daniel » (ancien instituteur et ancien adjoint) depuis le 9 septembre 2016, situé Route de Bréhainville, accueille les enfants de la maternelle (à partir de 2 ans et demi) jusqu'au cours élémentaire 1^{ère} année. L'effectif total des classes est de 88 élèves dont 3 de Cernay (Emeline Agoutin Schmitt – Louann Gouin – Chloé Julien)

L'enseignement est assuré 4 jours par semaine par :

- En petit et moyenne section (20 élèves) Mme ESNAULT Aurélie et Mme CHABASSOL Julie, titulaires aidées de Mme JAVARY Angélique, ATSEM.
- En moyenne et grande section (21 élèves) Mme CHAMIGNON Béatrice, titulaire aidée par Madame COUPEAU Angélique, ATSEM.
- En Cours Préparatoire (26 élèves) Mme FERRÉ Perline, titulaire.
- En Cours Élémentaire 1^{ère} année (21 élèves) Mr LABUSSIÈRE Pascal, directeur, décharge le Mardi, et Mme CHABASSOL Julie.

* **L'école de Marchéville (02.37.24.52.96 ou 02.37.24.54.83)**, située 4 place de l'Eglise, accueille les élèves du Cours Élémentaire 2^{ème} année au Cours Moyen 2^{ème} année. L'effectif est de 62 élèves dont 5 de Cernay (Matthias Agoutin Schmitt – Lilou Gouin – Estéban Labet - Mahaut Labet - Clarisse Téton)

L'enseignement est assuré 4 jours par semaine par :

- En Cours Élémentaire 2^{ème} année (22 élèves) Mr MYSKIW Rémy, titulaire
- En Cours Moyen 1^{ère} année (20 élèves) Mme AME Marie-Line, directrice
- En Cours Moyen 1^{ère} année (6 élèves) et Cours Moyen 2^{ème} année (14 élèves) Mme GUILLONNEAU Dominique, titulaire

Après le CM2, les élèves se dirigent vers le collège d'Illiers-Combray, collège de rattachement, où 3 élèves de notre commune sont scolarisés (Océane Julien – Alexia Téton - Randy Repessé)

Depuis la rentrée scolaire 2001/2002, deux garderies accueillent vos enfants.

* La Garderie de Magny accueille les enfants de 2 ans et demi à 7 ans les jours scolaires de 7h à 8h50 et de 16h30 à 18h30 et 18 h 00 le Vendredi moyennant une participation financière de 1,70 € la demi-journée et 3,40 € la journée. La surveillance est assurée par Mme SIMON Christelle aidée de Madame ALZURIA Josée. Les tickets sont en vente en mairie de Magny, située dans l'ancienne école, 9 rue des Sources du Loir aux horaires suivants :

- les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00

* La Garderie de Marchéville accueille les enfants de 7 à 11 ans les jours scolaires de 7h à 9h et de 16h30 à 18h30 moyennant une participation financière de 1,80 € la demi-journée et 3,20 € la journée. La surveillance est assurée par Mme DANIEL Katia (titulaire). Les tickets sont en vente en Mairie de Marchéville aux horaires suivants :

- les lundis 9 h 00 à 11 h 00 – 13 h 30 à 17 h 00
- les mardis 9 h 00 à 11 h 00 – 13 h 30 à 19 h 00
- les mercredis 15 h 00 à 18 h 30
- les vendredis 9 h 00 à 11 h 00 – 13 h 30 à 18 h 30

* A titre indicatif, le prix d'un repas au restaurant scolaire pour un enfant s'élève à 3,60 € à Marchéville et 4,00 € à Magny.

En ce qui concerne l'école de Magny, les repas sont préparés par L'Ephad Les Genêts d'Illiers-Combray. Les enfants vont déjeuner de 12 h 00 à 12 h 50 pour les Petites et Moyennes sections et de 12 h 50 à 13 h 20 pour les Grandes sections, Cours Préparatoire et Cours Élémentaire 1^{ère} année. Il y a deux services.

A Marchéville, les repas sont préparés sur place et de façon traditionnelle. Les enfants vont déjeuner à 12 h jusqu'à 13 h. Il n'y a qu'un service.

Les horaires des cars pour notre commune sont les suivants :

	COLLEGE D'ILLIERS-COMBRAY	Arrivée	ECOLES PRIMAIRES	Arrivée
	Départ		Départ	
Matin	7 h 40 La Gouëthière	8 h 00 Collège Illiers	8 h 20 Cernay Mairie 8 h 22 Cernay 8 h 26 La Gouëthière 8 h 30 Bois de Cernay	8 h 40 école de Marchéville 8 h 48 école de Magny 8 h 55 école de Marchéville
Soir	17 h 15 Collège	17 h 35 La Gouëthière	16 h 35 école de Marchéville 16 h 40 école de Magny 16 h 50 école de Marchéville	16 h 55 Cernay Mairie 16 h 57 Cernay 17 h 01 La Gouëthière 17 h 05 Bois de Cernay
Mercredi matin	7 h 40 La Gouëthière	8 h 00 Collège Illiers		
Mercredi midi	12 h 30 Collège	12 h 51 La Gouëthière		

Ils sont affichés dans les deux abris-bus de Cernay et dans l'abri-bus de la Gouëthière à chaque rentrée scolaire.

Pour la rentrée scolaire de septembre 2019, les tarifs effectués par la Communauté de Communes pour les enfants fréquentant les collèges et les écoles primaires et maternelles :

- Frais de dossier 25 € par enfant
- Pénalité de retard 10 €
- Duplicata carte 10 €

Les cartes sont adressées par le Conseil Régional.

VOYAGE AU PUY DU FOU

Les 24 et 25 juin, les élèves de l'école de Marchéville sont allés visiter le Puy du Fou.

Le but de ce voyage était d'approcher les périodes historiques d'une autre façon et aussi de se retrouver entre camarades ailleurs qu'à l'école.

Sur place, plusieurs groupes ont pu apprécier différents spectacles, des Vikings à l'époque contemporaine en passant par le Moyen-Age et encore aujourd'hui les élèves en parlent avec une grande émotion.

Un grand merci à la municipalité de Cernay qui a participé financièrement pour rendre possible la réalisation de cette superbe sortie !

Les élèves de l'école de Marchéville



IV- L'EAU - ANALYSES

Les analyses révèlent une qualité sanitaire conforme aux références en vigueur. Un site internet est à votre disposition au <https://centre.sante.gouv.fr>, rubrique santé, environnement, dossiers « eaux destinées à la consommation » pour la consultation de la dernière analyse d'eau. Depuis le 1^{er} janvier 2010, les analyses d'eau à la production sont à la charge de la Communauté de Communes tandis que celles de distribution sont à la charge de la Commune.

Elles sont affichées régulièrement dans les différents panneaux de la commune à la mairie de Cernay et rue de la Pompe à la Gouëthière.

Prélèvement	00105168	Commune	CERNAY
Unité de gestion	0136 CERNAY	Prélevé le :	mardi 08 octobre 2019 à 11h37
Installation	UDI 001082 CERNAY	par :	BENJAMIN ROBERT
Point de surveillance	S 0000002071 ANTENNE DES MERIZIERS	Type visite :	D1
Localisation exacte	Mme Dos Reis 1 Les Meriziers		

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	17.2				25.00
pH	6.9			6.50	9.00
Chlore libre	0.11				
Chlore total	0.12				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
 Type de l'analyse : 28D1 Code SISE de l'analyse : 00111125 Référence laboratoire : LSE1910-21476

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Turbidité néphélobimétrique NFU	0.16	NFU				2.00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	2	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				0
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7.60	unité pH			6.50	9.00
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	457	µS/cm			200.00	1100.00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0.05	mg/L				0.10
Nitrates (en NO3)	33.7	mg/L		50.00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00105168)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Chartres, le 21 octobre 2019

P/la Préfète,
 P/ le délégué départemental,
 le responsable de l'unité
 eaux potable et de loisirs

signé :

Baptiste GROFF

V- INFORMATIONS UTILES CONCERNANT NOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES

1) Les communes qui constituent la communauté de communes entre Beauce et Perche

BAILLEAU-LE-PIN (1572 habitants), BILLANCELLES (322 habitants), BLANDAINVILLE (255 habitants), CERNAY (88 habitants), CHARONVILLE (313 habitants), LES CHATELLIERS-NOTRE-DAME (134 habitants), CHUISNES (1114 habitants), COURVILLE-SUR-EURE (2810 habitants), ÉPEAUTROLLES (186 habitants), ERMENONVILLE-LA-PETITE (183 habitants), LE FAVRIL (352 habitants), FONTAINE-LA-GUYON (1675 habitants), FRIAIZE (238 habitants), FRUNCÉ (413 habitants), ILLIERS COMBRAY (3333 habitants), LANDELLES (641 habitants), LUPLANTÉ (388 habitants), MAGNY (661 habitants), MARCHEVILLE (504 habitants), MÉRÉGLISE (102 habitants), MOTTEREAU (168 habitants), MONTIGNY-LE-CHARTIF (648 habitants), ORROUER (303 habitants), PONTGOUIN (1121 habitants), SAINT-ARNOULT-DES-BOIS (891 habitants), SAINT-AVIT-LES-GUESPIÈRES (378 habitants), SAINT-DENIS-DES-PUITS (141 habitants), SAINT-ÉMAN (110 habitants), SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD (335 habitants), SAINT-LUPERCE (875 habitants), LE THIEULIN (440 habitants), VIEUVICQ (479 habitants), VILLEBON (74 habitants).

2) Composition du bureau

Président : Monsieur Philippe SCHMIT

Conseillère Es-qualité, notamment sur les questions du numérique, haut débit et très haut débit :

-Madame Laure DE LA RAUDIERE

Les vice-présidents :

1^{er} vice-président : Monsieur Bernard PUYENCHET

Délégation générale. Promotion du développement économique, Mutualisation
Réflexion sur les nouvelles compétences

2^{ème} vice-président : Monsieur Jacky JAULNEAU

Délégué à l'urbanisme (SCOT et PLUI)

3^{ème} vice-président : Monsieur Hervé BUISSON

Délégué aux zones d'activités, à l'Assainissement Non Collectif

4^{ème} vice-président : Monsieur Bruno TARANNE
Délégué à l'eau potable et à l'interconnexion

5^{ème} vice-président : Monsieur Martial LOCHON
Aménagement de l'espace communautaire

6^{ème} vice-président : Madame Véronique THIBOUST
Petite enfance, enfance jeunesse, Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH)

7^{ème} vice-président : Monsieur Philippe MORELLE
Voirie, Vallées, Eoliennes, Bâtiments communautaires

8^{ème} vice-président : Monsieur Frédéric DELESTRE
Tourisme et vie culturelle

9^{ème} vice-président : Monsieur Pierre GIGOU
Transport Scolaire

Les Conseillers communautaires délégués

-Monsieur John BILLARD, délégué à la communication

3) Siège et Horaires

Communauté de Commune entre Beauce et Perche

2 rue du Pavillon

28120 Illiers-Combray

Tél : 02 37 24 38 47

Mail : contact@entrebeauceetperche.fr

De 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 du lundi au vendredi

4) Services à la Population

Lien du site pour toutes les actualités du service et de la communauté de
communes :

www.entrebeauceetperche.fr

Le Relais Assistantes Maternelles offre :

Aux enfants : La possibilité de se rencontrer et de jouer ensemble, des partages de vie collective, la participation à des activités d'éveil (selon planning, sur réservation des Assistantes Maternelles).

Aux parents : La liste des assistantes maternelles, une information sur leur rôle en tant qu'employeur, un soutien et un accompagnement autour de l'accueil de l'enfant...

S'informer c'est contribuer à la sérénité de la relation, en lien avec le contrat de travail.

Aux assistantes maternelles : Une information sur l'accueil de l'enfant, sur le positionnement et le statut professionnel, des réunions thématiques, des formations...

Des ateliers d'éveil avec les enfants accueillis, en matinée de 9h30 à 11h30 sur 10 communes : Bailleau le Pin, Courville sur Eure, Fontaine la Guyon, Fruncé, Illiers Combray, Landelles, Magny, Pontgouin, St Arnoult des Bois et St Luperce.

Deux lieux de permanence : Courville sur Eure et Illiers-Combray

Deux Animatrices/Educatrices de Jeunes Enfants, pour accueillir enfants, parents et professionnels

02.18.56.10.44 / 06.26.67.33.2 ram@entrebeauceetperche.fr

Retrouver toutes nos informations et contacts sur WWW.entrebeauceetperche.fr

Micro Crèche Bailleau le pin, 9 rue de Beauce

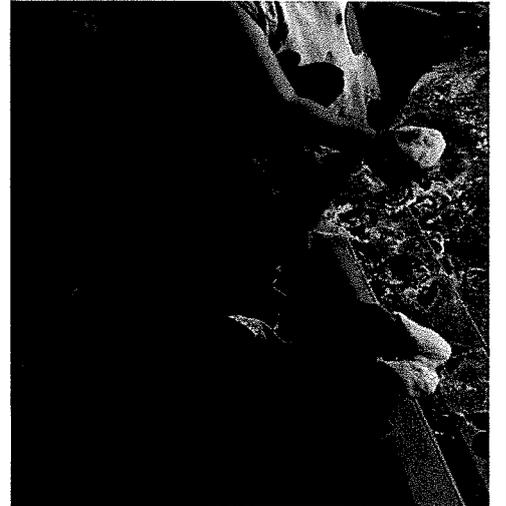


Le RAM en visite chez les pompiers en juin 2018

Crèche Illiers-Combray, 6 rue des Aumônes



Un atelier pain au RAM





*** Enfants âgés de 3 à 12 ans**

Les Accueils de Loisirs (ALSH) de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche sont ouverts aux enfants de 3 à 12 ans.

Selon les structures, les possibilités d'accueil sont proposées sur les temps du mercredi sur les temps des vacances scolaires.

Chaque jour, les enfants peuvent profiter d'un programme d'animations soigneusement mis au point : dessin, peinture, modelage, perles, théâtre, chansons, contes, jeux de groupe, vélo... Les activités sont diverses de façon à ce que chaque enfant y trouve son intérêt. De nombreuses sorties sont également au programme. Une importance particulière est portée au rythme de l'enfant notamment pour le public maternel.

Responsable Service Enfance Jeunesse : Cédric Destouches

Communauté de Communes entre Beauce et Perche

2 rue du Pavillon

28120 Illiers-Combray

Tél : 06 75 79 39 94

Mail : enfancejeunesse@entrebeauceetperche.fr

- Accueil de Loisirs sur l'île des Moussillons d'Illiers-Combray

36 Avenue du Général de Gaulle

28120 Illiers-Combray

02 37 24 34 00

Mail : alsh.illiers@entrebeauceetperche.fr

- Accueil de Loisirs de Bailleau-le-Pin

6 rue de l'Eglise

28120 Bailleau-le-Pin

02 37 25 33 94

Mail : alsh.bailleaulepin@gmail.com

- Accueil de Loisirs de Fontaine-La-Guyon

1 bis rue Jules Ferry

28190 Fontaine-La-Guyon

02 37 27 68 99

Mail : alsh.fontaine@entrebeauceetperche.fr

- Accueil de Loisirs de Saint-Luperce

Rue de l'Arsenal

28190 Saint Luperce

02 37 18 56 10 40

Mail : alsh.stluperce@entrebeauceetperche.fr

- Accueil de Loisirs de Courville sur Eure

2 rue de Beauce

28190 Courville sur Eure

02 18 56 10 42

Mail : alsh.courville@entrebeauceetperche.fr

*** Jeunesse 12 à 17 ans**

- L'accueil de loisirs Ados de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche est un lieu d'accueil, de détente, d'animations et d'échanges pour les jeunes de 12 à 17 ans.

La structure est ouverte sur les temps du mercredi et sur les temps des vacances scolaires de 7 h 30 à 18 h 30.

De nombreuses activités sont proposées : musique, vidéo, ping-pong, baby-foot, jeux de société, voile, escalade, tir à l'arc, piscine, bowling, sports, sorties, ateliers créatifs.

- Accueil de Loisirs ados 12 à 17 ans de Courville sur Eure

2 rue de Beauce

02 18 56 10 47

Mail : pj@entrebeauceetperche.fr

- Le Point d'Information Jeunesse (PIJ) de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche est un lieu d'information et de documentation pour les jeunes disposant : de dépliants, de guides, de journaux et de revues.

C'est aussi un lieu d'aide et de soutien pour l'écriture de CV, de courriers

La structure est également un lieu d'expression et d'écoute qui permet aux jeunes de discuter, d'échanger et de communiquer.

Le PIJ œuvre chaque jour à la mise en place de manifestations thématiques et propose des fonds documentaires divers et variés.

S'adresser à

Accueil de Loisirs Ados 12 à 17 ans et Point Information Jeunesse de Courville sur Eure

2 rue de Beauce

28190 Courville-Sur-Eure – 02 37 56 10 47

Mail : pj@entrebeauceetperche.fr

*** LE RELAIS PETITE ENFANCE (0 A 3 ANS) – UN TOUT NOUVEAU SERVICE DEPUIS LE 4 SEPTEMBRE 2019**

Un service unique pour toutes vos démarches.

Vous recherchez pour votre enfant :

. l'orientation et l'information vers un mode d'accueil qui correspond à votre besoin

. la réalisation des pré-inscriptions pour les accueils collectifs

. l'obtention de la liste des Assistantes Maternelles indépendantes actualisée et l'information sur les droits et devoirs en tant qu'employeur.

Il suffit de remplir le formulaire en ligne sur le site de la Communauté de Communes, l'adresser par mail à l'adresse suivante : relaispetiteenfance@entrebeauceetperche.fr ou par courrier à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, Relais Petite Enfance, 2 rue du Pavillon, 28120 Illiers-Combray

Suivant les informations préremplies, la Communauté de Communes vous orientera vers :

*** Un Accueil en Structure (Crèche, Multi-accueil...)**

. Réalisation de votre demande de pré-inscription

. Assister à une réunion « Futurs Parents » avec une intervenante de la CAF

. Demande transmise aux responsables des structures concernées

. Invitation aux portes ouvertes de la structure pour confirmer votre demande

. Passage de votre demande en commission

*** Un Accueil Individuel (Assistante Maternelle)**

. La liste des Assistantes Maternelles Indépendantes fournie

. Assister à une réunion « Futurs Parents » avec une intervenante de la CAF

. Information sur votre rôle d'employeur avec une Assistante Maternelle indépendante ou une garde d'enfant à domicile

Les permanences

A Courville-Sur-Eure : 02 18 56 10 44

Lundi 13 h 30 – 17 h 00

Mardi 13 h 30 – 19 h 00

Mercredi 9 h – 12 h 30 et 13 h 30 – 17 h 30

Vendredi 13 h 30 – 17 h 30

A Illiers-Combray : 09 72 11 56 21

Mardi 13 h 30 – 19 h 00

Jeudi (1 fois par mois) 14 h 00 – 16 h 30

MEDIATHEQUE

Un lieu convivial et chaleureux situé 6 avenue des Gloriettes à Illiers-Combray

Responsable : Madame Martine RICHARD au 02 37 24 17 85

Mail : mediatheque.illiers@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public

Mardi de 16 h 30 à 18 h 30

Mercredi de 10 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00

Vendredi de 13 h 30 à 18 h 00

Samedi de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00

Tarifs

L'entrée et la lecture sur place sont gratuites. L'inscription est valable 1 an, permet l'emprunt de 6 livres, 3 magazines, 3 CD audio et 2DVD pour 4 semaines, ainsi que l'accès à internet sur rendez-vous

Moins de 18 ans : Gratuit

A partir de 18 ans : 8 €

Hors Communauté de Communes : 12 €

L'accès internet est gratuit pour les adhérents, les demandeurs d'emploi et les assistantes maternelles de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche

HOTEL D'ENTREPRISES

Afin d'aider et de soutenir les jeunes et nouvelles entreprises, la Communauté de Communes leur propose une structure d'accueil et d'hébergement composée de 6 ateliers avec bureaux, de 4 bureaux indépendants, d'une salle de réunion et formation. L'objectif de cet hôtel d'entreprises, situé à Illiers-Combray, est de renforcer les chances de succès des entreprises, du développement à leur insertion dans l'économie locale.

A ce jour, 2 entreprises y sont installées

- Société ACIMEX représentée par Monsieur Franck VERRET (matériel pour les hôtels)

- Société UTILEBIO représentée par Monsieur BARON (fontaines à eaux)

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la Communauté de Communes au 02 37 24 38 47 ou par mail : contact@entrebeauceetperche.fr

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A COURVILLE-SUR-EURE

Située 2 rue Saint-Exupéry à Courville-Sur-Eure

Elle accueille actuellement :

- Deux médecins généralistes
- Un cabinet d'infirmières
- Un ostéopathe
- Un orthophoniste
- Un psychologue
- Une sage-femme
- Une diététicienne
- Un kinésithérapeute

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A FONTAINE-LA-GUYON

Située 2 rue de la Gare à Fontaine-La-Guyon

Elle accueille actuellement :

- Deux médecins généralistes
- Un kinésithérapeute
- Un dentiste
- Une sage-femme
- Un cabinet d'infirmières

CAMPAGNE DE VIDANGE DE VOS INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Communauté de Communes organise chaque année une opération d'entretien des installations d'assainissement non collectif (vidanges groupées). Pour information, le tarif est de 177 € TTC. Pour une intervention urgente, le coût est de 250 € TTC.

Nous vous rappelons que pour le bon fonctionnement de votre installation, la fosse toutes eaux doit être vidangée dès que la boue arrive à mi-hauteur soit environ tous les 4 ans. En dehors des vidanges, les dalles de la fosse doivent être fermées pour respecter les règles de sécurité.

Vous pouvez vous inscrire auprès de la Communauté de Communes par mail : anc@entrebeauceetperche.fr, par courrier à l'adresse suivante : 2 rue du Pavillon, 28120 Illiers-Combray, par téléphone auprès de Monsieur Laurent DUBOIS ou Monsieur Clément YNARD au 02 37 24 33 80.

L'entreprise prendra ensuite rendez-vous afin de fixer la date de passage.

Immédiatement après la vidange, une remise en eau complète devra être effectuée par vos soins afin de ne pas endommager l'installation.

La Communauté de Communes va contrôler le fonctionnement des fosses septiques sur la commune de Cernay en 2020.

PANNEAUX LUMINEUX

La Communauté de Communes a acquis en septembre 2012 deux panneaux graphiques à diode, permettant de diffuser des messages déroulants.

Ces panneaux sont la propriété de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche qui, par l'intermédiaire de son service communication, enregistre les messages et gère l'affichage.

Ils sont ouverts aux associations.

Les panneaux lumineux d'information ont pour objectifs, par ordre de priorité :

- de diffuser des informations d'intérêt général liées à la vie de la Communauté de Communes.

- et, dans la mesure des espaces disponibles, d'accompagner les associations de la Communauté de Communes dans la promotion de leurs manifestations.

Faire passer une information sur le panneau lumineux est gratuit.

Pour plus d'information, s'adresser à la Communauté de Communes, 2 rue du Pavillon à Illiers-Combray, 02 37 24 32 45.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

*** La piscine intercommunale de Courville sur Eure, située au bord de l'Eure, rue des Canaux – 28190 Courville sur Eure**

Tél : 02 37 23 71 08

Un site est dédié à la piscine : <http://www.piscine-courville.fr>

Tarifs entrées

SERVICE AQUATIQUE	RESIDENTS (1)	EXTERIEURS
Adultes à partir de 16 ans	4.60 €	5.40 €
Enfants de 3 à 15 ans	3.60 €	4.40 €
Carte 10 entrées adulte	41.50 €	48.50 €
Carte 10 entrées enfant	32.50 €	39.50 €
Tarif réduit (RSA - Allocation Adulte Handicapé)	4.00 €	5.00 €
Groupes (associations, centre de loisirs, scolaires extérieurs)	2.50 €	2.50 €

1) Communes entre Beauce et Perche sur présentation
d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Tarifs activités

ACTIVITES AQUATIQUES	TOUT PUBLIC
Séance ActiV'Forme	9.00 €
Carte de 10 séances ActiV'Forme	81.00 €
Séance ActiV'Bike	12.00 €
Carte de 10 séances ActiV'Bike	108.00 €
APPRENTISSAGE	TOUT PUBLIC
Séance jardin aquatique	10.00 €
Carte de 10 séances jardin aquatique	90.00 €
Stage enfant 5 séances - vacances scolaires	50.00 €

Tarifs pass annuels nominatifs

	PASS PLENITUDE	PASS EQUILIBRE	PASS PERFORMANCE
Age	à partir de 16 ans	à partir de 16 ans	à partir de 16 ans
Espace aquatique	illimité	illimité	illimité
ActiV'Forme	non inclus	illimité	illimité
ActiV'Bike	non inclus	non inclus	1 par semaine
Tarif annuel	199.00 €	299.00 €	399.00 €
Frais de dossier	15.00 €	15.00 €	15.00 €

Horaires d'ouverture

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE et jours fériés
Période scolaire	11h30-13h30 17h-19h	11h30-13h30 17h-19h	11h30-13h30 15h-19h	11h30-13h30 17h-19h	11h30-13h30 17h-19h 20h-22h	14 h 30 - 18 h	9 h - 12 h 30
Petites vacances	10 h - 13 h 15 h - 19 h	10 h - 13 h 15 h - 19 h	10 h - 13 h 15 h - 19 h	10 h - 13 h 15 h - 19 h	10 h - 13 h 15 h - 19 h 20 h - 22 h	14 h 30 - 18 h	9 h - 12 h 30
Grandes vacances	10 h - 13 h 15 h - 19 h	10 h - 13 h 15 h - 19 h	10 h - 13 h 15 h - 19 h	10 h - 13 h 15 h - 19 h	10 h - 13 h 15 h - 19 h 20 h - 22 h	14 h 30 - 18 h	9 h - 12 h 30 14 h 30 - 18 h

Rappel : La caisse ferme 45 mn avant la fermeture. L'accès aux bassins n'est plus possible 45 mn avant la fermeture. L'évacuation des bassins a lieu 15 mn avant la fermeture.

*** Les gymnases intercommunaux**

- Gymnase Louis Pergaud, situé route de Châteauneuf à Courville-sur-Eure
- Gymnase de Fontaine-la-Guyon, situé 3 rue Jules Ferry à Fontaine-la-Guyon

Ces deux gymnases sont utilisés par des associations sportives locales, mais également par les écoles primaires de Courville et Fontaine-La-Guyon et le Collège Louis Pergaud de Courville-Sur-Eure

*** La piscine d'Illiers-Combray** est communale. Elle est ouverte de mi-juin à la rentrée scolaire de septembre.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la mairie d'Illiers-Combray, 11 rue Philebert Poulain

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 00 – 12 h 00 et 13 h 30 – 17 h 30

Le samedi 9 h 00 – 12 h 00

Tél : 02 37 24 00 05

Mail : contact@illiers-combray.com